



Sur financement d'un copieu

Par **misare**, le **28/04/2015** à **10:52**

Bonjour,

Je voudrais connaitre la clause conernant le sur financement.

Je m'explique un collège à signé un contrat pour 2 copieurs en location sur 21 trimestres cependant à terme cela revient plus cher que l'achat des copieurs, dans ce cas on parle de sur financement et d'apres ce que l'on m'a dit, cette difference entre le montant de l'achat et de la location ne doit pas dépasser de 30%.

Je n'arrive pas à trouver cette clause.

Merci beaucoup de vos réponses